

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2289

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 10 TER

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L. 425-4 du code de l'urbanisme est ainsi modifié :

« 1° Au troisième alinéa, après le mot : « construire », sont insérés les mots : « , le cas échéant modificatif, » ;

« 2° Le dernier alinéa est supprimé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, tendant à regrouper les modifications adoptées par la commission spéciale aux articles 10 *ter* et 11 *quater*, qui concernent l'article L. 425-4 du code de l'urbanisme.